

Annecy, le 20 octobre 2021

Enfance / Jeunesse

Signature de la convention « Ville amie des enfants »

La Ville d'Annecy signe aujourd'hui la convention « Ville amie des enfants » avec l'UNICEF. Un titre attribué le 8 juillet 2021 pour le mandat 2020/2026.

Signée en présence de Corinne Brunet, présidente du Comité UNICEF74, François Astorg, maire d'Annecy, Christian Bovier, maire-adjoint en charge de l'enfance et de la réussite éducative et Guillaume Tatu, maire-adjoint en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, cette convention entérine la collaboration entre la Ville et l'institution mondialement reconnue qu'est l'UNICEF. Le titre « Ville amie des enfants » réaffirme l'engagement de la Ville en faveur des droits de l'enfant.

« L'obtention de ce titre pour le mandat 2020-2026 nous honore, parce qu'elle est une reconnaissance de l'engagement pris par l'équipe municipale d'intégrer pleinement à son projet de transition pour la Ville, la défense des intérêts des enfants. Le plan d'action qui démarre aujourd'hui prendra vie et sera co-construit avec les enfants, leurs familles, leurs enseignants. Mais aussi avec les centres socioculturels, les structures associatives et les partenaires institutionnels, quelles que soient leurs missions d'ailleurs, puisque les questions liées à l'enfance sont présentes dans de très nombreux champs de la société. C'est justement grâce à ce travail en transversalité, que tous les acteurs associés seront les véritables leviers du changement auquel nous aspirons. »

François Astorg, maire d'Annecy

Un plan de 22 actions concrètes

Cette collaboration va structurer la politique enfance et jeunesse de la Ville via un plan d'actions adopté lors du conseil municipal du 27 septembre dernier. Ces 22 actions s'inscrivent dans les 5 engagements de l'UNICEF en faveur des droits de l'enfant :

- Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.
- Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité.
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire.
- Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.
- Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

Les 22 actions définies par la Ville en partenariat avec l'UNICEF sont des actions concrètes qui ont, pour certaines, déjà été mises en place, et dont l'impact sur la vie des enfants, adolescents et jeunes adultes peut être immédiat, telles que :

- Réduire la circulation et le stationnement des véhicules autour des lieux accueillants des enfants de 2 à 18 ans
- Sensibiliser les enfants à la qualité de l'alimentation
- Proposer des séjours à l'international pour les mineurs y compris les plus défavorisés
- Mettre en place du soutien scolaire en partenariat avec l'association « Coup de pouce clé »
- ...

« Intégrer le réseau des Villes amies des enfants et bénéficiaire de l'expertise d'UNICEF France, nous permet aussi d'inscrire l'ensemble de nos actions dans une dimension internationale, humaniste et ouverte. C'est une formidable occasion de partager connaissances, inspirations et bonnes pratiques avec les autres villes du réseau... et de faire rayonner notre ambition positive et enthousiaste pour l'enfance et la jeunesse. »

Christian Bovier, maire-adjoint en charge de l'enfance et de la réussite éducative et Guillaume Tatu, maire-adjoint en charge de la jeunesse et de la vie étudiante
